



A Caen, le 20/11/2015

Ce 20/11/2015, l'ensemble des OS ont pris la décision de quitter le CTS débuté quelques minutes plus tôt. Qu'a-t-il bien pu se dérouler dans ce laps de temps pour qu'une telle extrémité advienne ? Voici nos éclairages :

A l'ordre du jour, figurait « la fonction de l'AS au SPIP 14 », avec comme finalité la validation d'une fiche de fonction. A cette fin, l'AS du service a été convoquée en tant qu'experte de l'Administration pour présenter son diagnostic du partenariat de l'accès aux droits (le DFSPIP l'avait missionnée en ce sens). En introduction, la dite-experte souhaitait évoquer les conditions dans lesquelles elle avait effectué ce travail. Avant même de pouvoir dire un mot à ce sujet, le président du CTS l'a interrompue en exigeant qu'elle borne son propos au fond de son diagnostic. Les OS ont indiqué que l'introduction envisagée présentait un intérêt, car conditionnant la suite et donc le fond. Le président a maintenu son exigence, proposant même à l'expert de lui rappeler ses obligations de fonctionnaire, et tacitement les risques encourus par un refus de faire.

A cet instant, un point de rupture s'est produit.

En effet, le CTS, instance de dialogue social, est devenu le théâtre d'un dangereux mélange des genres. Le président du CTS a quitté son rôle en resituant l'expert dans sa condition d'agent sanctionnable. Les OS ont dès lors considéré que la priorité consistait à protéger leur collègue ; ils ont ainsi unanimement décidé de quitter le CTS.

Nous déplorons d'en arriver à cette extrémité, car de nombreux points importants devaient être discutés. Mais il fallait absolument poser un acte fort en réponse à l'attitude du « Président DFSPIP ». Dès ce jour, nous sollicitons la tenue d'un nouveau CTS (délai de reconvoction à 2 mois), et exigeons que son Président redevienne garant d'un véritable dialogue social au SPIP 14.

Les membres élus du CTS du SPIP 14